

DELIBERATION

Séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025

Élus :	29	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHÔNE dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	20	
Absents :	4	
Pouvoirs :	5	
Votants :	25	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, COMBIER, MARTIN, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, LOPEZ, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		M. Mme DEGLISE, SAUVAGE, KADRI, ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme LO CURTO à M. BOUVIER, M. BELLABES à M. BOUCHAMA, Mme FRECHOSO à Mme RENAUD, Mme JEAN à M. COMBIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

Délibération n° 23_06_057_1A1

OBJET : Vœu contre toutes les idéologies de haine et d'exclusion

Le Conseil Municipal de Chasse-sur-Rhône tient à exprimer sa plus vive inquiétude face à la montée alarmante de la haine et des violences racistes qui déchirent aujourd'hui notre société.

Islamophobie, antisémitisme et racisme sous toutes leurs formes gangrènent le débat public, nourrissent les violences, et menacent gravement le vivre-ensemble républicain.

Récemment, des citoyens ont été agressés en raison de leur appartenance religieuse. Pire, les meurtres islamophobes et racistes d'Aboubakar Cissé et d'Hichem Miraoui illustrent une fois de plus l'escalade alarmante de la violence dans notre pays.

Dans un contexte délétère où la haine se banalise peu à peu, **nous condamnons ces actes, et refusons que notre société s'habitue à l'intolérable.**

Avec gravité, la municipalité dénonce les prises de position récentes de nombreux responsables politiques, éditorialistes ou relais d'opinions qui participent à ce climat préoccupant de stigmatisation ciblée. Effectivement, sous couvert de maintien de l'ordre, de lutte contre l'entrisme religieux ou d'une vision de la laïcité dévoyée : des discours flous, populistes et des mesures contestables visent injustement une grande partie de nos concitoyens, en particulier de confession musulmane.

Nous réaffirmons que la République ne peut être véritablement une et indivisible que si elle protège l'ensemble de ses citoyennes et citoyens, quelles que soient leurs croyances, origines ou convictions.

En ce sens, le silence ou la complicité des responsables politiques face à l'islamophobie, à l'antisémitisme ou au racisme constitue une trahison des valeurs fondamentales de notre démocratie.

Ici, à Chasse-sur-Rhône, dans une ville qui s'est construite avec des habitants venus d'ailleurs, nous savons la richesse de la diversité. Nous savons que chaque culture, chaque histoire, chaque parcours contribue à tisser un lien commun plus fort.

Par ce vœu, la municipalité réaffirme son engagement à faire de Chasse-sur-Rhône un espace de fraternité, de dialogue et de solidarité, où chacun, sans exception, trouve sa place, sa dignité et la garantie de sa sécurité.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2121-29 et L 2541-16 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ;

Le conseil exprime son vœu :

- De condamner fermement toutes les idéologies et tous les discours de haine et d'exclusion, d'où qu'ils viennent ;
- D'alerter sur le rôle majeur que jouent certains médias dans la propagation de ces idées ;
- De réaffirmer l'attachement indéfectible de la collectivité aux principes démocratiques, à l'accueil, à la solidarité et à la défense des droits humains.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 30 juin 2025.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 02 juillet 2025.